

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} septembre 2022
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année**

**Lettres identiques datées du 31 août 2022, adressées au Secrétaire
général, au Président de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État
de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me vois contraint une fois de plus d'appeler votre attention sur le sort réservé aux milliers de Palestiniens détenus arbitrairement et emprisonnés illégalement par Israël, Puissance occupante. Plus de 4 500 Palestiniens sont actuellement détenus dans les conditions les plus déplorables, soumis à des mauvais traitements et à des violences psychologiques et physiques, à des négligences médicales, à des peines collectives et à des actes de torture, en violation flagrante du droit humanitaire international et du droit international des droits humains.

Comme suite à ma lettre du 17 août concernant le sort de plusieurs Palestiniens incarcérés illégalement par Israël, je me dois de revenir sur la situation alarmante de Khalil Awawdeh, âgé de 40 ans et père de quatre filles, qui fait une grève de la faim depuis 172 jours pour protester contre son emprisonnement illégal et obtenir sa remise en liberté. Bien qu'il soit très amaigri, qu'il n'ait plus que la peau sur les os et que sa vie même soit fortement menacée, la Puissance occupante persiste à le garder en détention. D'après les informations disponibles, Israël a décidé de procéder à sa libération le mois qui vient, et Khalil cessera sa grève de la faim, mais nous continuons d'appeler l'attention sur sa situation critique, car Israël est revenu à maintes reprises sur de tels engagements, prolongeant ainsi la souffrance de nos prisonniers et de leur famille.

Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer à exercer la pression nécessaire sur Israël pour que Khalil Awawdeh soit libéré, retourne auprès de sa famille et reçoive le traitement médical d'urgence dont il a besoin pour se rétablir et continuer à vivre. Nous lui demandons instamment, en application du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève, d'exiger qu'Israël mette fin à toutes ces politiques et pratiques inhumaines contre le peuple palestinien en Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est, et qu'il libère tous les prisonniers politiques palestiniens, dont les enfants, les femmes et les élus.



Le sort réservé à Khalil et à des prisonniers comme Ahmed Manasra, jeune handicapé de 20 ans, Salah Hammouri, défenseur des droits humains, et Mohammed Halabi, travailleur humanitaire – condamné hier par Israël à une peine d'emprisonnement de 12 ans sur la base d'accusations secrètes et d'aveux forcés, en totale contradiction avec les preuves et les faits en l'espèce – ainsi qu'aux milliers d'autres prisonniers palestiniens et aux millions de Palestiniens soumis à l'occupation coloniale illégale et au régime d'apartheid d'Israël ne doit en aucun cas être normalisé ou accepté. Les mesures prises contre notre peuple sont aberrantes, inhumaines et illégales, et constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris le crime d'apartheid, car notre peuple est traqué par les forces d'occupation israéliennes et arbitrairement détenu et jeté en prison en raison de son identité – palestinienne et non pas juive – et car il refuse de se soumettre à l'occupation étrangère d'Israël, à son asservissement et à la colonisation de notre terre.

Ces politiques et actions délibérées, systématiques et illégales de la Puissance occupante terrorisent et persécutent notre peuple et se manifestent par d'innombrables traumatismes au sein de la société, notamment chez les enfants, les femmes et les jeunes. Personne ne devrait avoir à vivre de cette façon ; rien ne saurait justifier d'emprisonner des milliers de Palestiniens, ni de retenir notre peuple tout entier en captivité pendant des décennies et de le priver de ses droits humains inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté.

Nous exigeons de nouveau la remise en liberté de Khalil Awawdeh et de tous les autres Palestiniens cruellement et illégalement détenus et emprisonnés par Israël, Puissance occupante. Nous demandons également qu'Israël mette fin aux arrestations et aux mises en détention auxquelles il continue de procéder quotidiennement pour harceler, intimider et réprimer notre peuple et terroriser, en particulier, les jeunes hommes, et qui font grossir le nombre de détenus qui croupissent déjà dans ses geôles.

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et la Cour pénale internationale ont tous des responsabilités à cet égard, conformément à leurs mandats respectifs, et doivent agir pour tenir Israël, Puissance occupante, responsable de ses crimes contre le peuple palestinien, afin de mettre un terme à cette occupation coloniale illégale et à ce régime d'apartheid, et faire cesser cette injustice historique.

La présente lettre fait suite aux 763 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 17 août 2022 ([A/ES-10/910-S/2022/628](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyadh **Mansour**